



N/Réf. [REDACTED]

Objet : Constructibilité parcelle

Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'une parcelle cadastrée à la section [REDACTED] sous le numéro [REDACTED]. Actuellement, cette parcelle est cadastrée au titre de notre Plan Local d'Urbanisme en zone constructible.

Je vous ai adressé en octobre 2012 un courrier vous alertant sur le risque de déclassement de votre terrain au titre de la loi « littoral ».

Malheureusement, force est de constater que ce contexte n'a pas évolué dans un sens favorable et qu'il est **urgent** qu'un projet de construction se concrétise si vous souhaitez sauvegarder votre patrimoine.

En effet, la Commune vous a délivré le [REDACTED] juillet 2012 un permis de construire n° PC [REDACTED] permettant l'édification d'une maison individuelle qui sera périmé le [REDACTED] juillet 2014 et pour lequel aucune ouverture de chantier n'a été constatée.

Je tiens à vous informer que si dans le délai de validité de ce permis de construire aucune vente ou ouverture de chantier n'intervenait, je ne vous garantis en rien sa prorogation ou l'acceptation d'une nouvelle demande.

C'est pourquoi je vous conseille vivement d'envisager une ouverture de chantier avant cette péremption.

Au sein des services de la Commune, ce dossier est suivi par Monsieur [REDACTED] Responsable de l'Urbanisme, que vous pouvez joindre au 02.98.82.20.22.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Alain LUCAS